

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20230629-026****du 29 juin 2023****n°026****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (29) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Elisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, David SIMON.

POUVOIRS (7) : Anne-Florence BOURAT donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Manuel COSTA NOBRE donne pouvoir à Michel FRESNEAU
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Elsa FARHAT donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Jeannie MARECOT
Séverine BART donne pouvoir à Jacques MELQUIOND

EXCUSES (3) : Hubert PREHER, Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER

Nom du secrétaire de séance : Gilles MAUDUIT

RAPPORTEUR : Monsieur Yasin ERGÜL**OBJET : Jeunesse - Attribution de bourses «_mobilité internationale_»**

La commune de Châtellerault soutient les jeunes à travers différents dispositifs pour la réalisation de leurs projets. Elle souhaite également faciliter leurs démarches de mobilité internationale, notamment pour les jeunes issus de familles modestes, qui veulent continuer leurs études, accéder à un stage ou à une expérience professionnelle, dans le cadre d'un parcours d'insertion à l'étranger.

A ce titre trois demandes ont été déposées par :

- Dounia KARA a 16 ans. Elle est étudiante au Lycée Pilote Innovant International à Jaunay-Marigny. Elle a effectué un séjour de 6 jours à Londres dans le cadre d'un voyage scolaire organisé par son établissement en Angleterre. L'objectif principal de ce voyage est de renforcer les enseignements vus en cours relatifs à la culture, la littérature et la civilisation anglaise.*
- Karine VAILLER a 21 Ans. Elle est partie pour faire un stage de 16 jours, dans la ville de Killarmey en Irlande du Sud. Dans le cadre de ses études à l'INSPÉ (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) de Poitiers, un stage est obligatoire à effectuer dans une école. Elle a saisi l'opportunité pour le faire à l'étranger histoire de découvrir d'autres méthodes d'enseignement.*
- Melvin FERDONNET 20 ans, est étudiant à la Faculté de Médecine et Pharmacie de Poitiers. Il a été sélectionné pour effectuer une année des ses études en ERASMUS à Barcelone en Espagne. La durée de son séjour est de 10 mois.*

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20230629-026

du 29 juin 2023

n°026

page 2/2

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) indiquant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU les articles L.1115-1 et suivants du C.G.C.T. concernant l'action extérieure des collectivités locales,

VU la modification du règlement du dispositif « mobilité internationale jeunesse » adopté par délibération n° 28 du conseil municipal du 23 juin 2016,

VU l'avis favorable de la commission d'attribution réunie le 10 mai 2023,

CONSIDERANT l'intérêt local du dispositif "programme formation mobilité internationale jeunesse" de la commune de Châtellerault,

CONSIDERANT qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leur parcours vers l'emploi, leurs projets de formation et notamment leurs projets de mobilité internationale,

CONSIDERANT que les jeunes remplissent les critères d'attribution,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- de déroger au règlement d'attribution des bourses à titre exceptionnel, pour tenir compte de la situation particulière de l'un des demandeurs,

- d'attribuer, dans le cadre des bourses « mobilité internationale jeunesse » :

- 300 € à Dounia KARA
- 200 € à Karine VAILLER
- 300 € à Melvin FERDONNET

Le montant de la dépense est imputé sur la ligne budgétaire :
048 / 65131 / 4400 - C06M03 - EGHV

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOU

